

Paris, le 11 mai 2018

HALTE AUX VIOLENCES DU GOUVERNEMENT SUR LES CAMPUS UNIVERSITAIRES

Dans le cadre du mouvement de protestation contre la loi Orientation et Réussite des Étudiants (loi dite ORE) et la sélection à l'entrée de l'université, les forces de l'ordre sont intervenues à plusieurs reprises ces derniers mois (voir la liste des sites concernés ci-dessous) dans des locaux universitaires ou les campus, soit à la demande des président.e.s d'université, soit à la suite de décisions judiciaires.

La fréquence et la violence de ces interventions sont inédites. Diurnes ou nocturnes, annoncées ou non, elles ont donné le plus souvent lieu à des coups de matraque, des gazages, des étouffements, des insultes à l'encontre des usagers et des personnels. Ces actes de violence physique et psychologique, qui peuvent laisser de graves séquelles, sont inacceptables et le SNESUP-FSU les condamne fermement.

Par ailleurs, nous observons que les président.e.s d'université font de plus en plus appel à des sociétés privées de sécurité qui accomplissent sous leur autorité des tâches de maintien de l'ordre, dont certaines sont susceptibles de constituer des entorses à la loi : contrôles d'identité, filtrage des étudiants, déblocages de bâtiments, interdiction d'accès aux examens... Le SNESUP-FSU tient à rappeler que les vigiles, qui doivent être agréés et titulaires d'une carte professionnelle, peuvent effectuer une inspection visuelle des bagages à main, mais, non assermentés, ils ne sont pas autorisés à procéder à des contrôles d'identité. Rappelons plus généralement que selon les termes de l'article L613-2 du code de la sécurité intérieure il est interdit aux agents des sociétés privées de surveillance et de gardiennage de « s'immiscer, à quelque moment et sous quelque forme que ce soit, dans le déroulement d'un conflit du travail ou d'événements s'y rapportant ».

La violence n'est pas une réponse acceptable à un mouvement social légitime et au défaut de dialogue, tant au niveau local que national. Ces interventions policières violentes ne visent pas à mettre fin à des troubles à l'ordre public, mais bel et bien à intimider celles et ceux qui aujourd'hui protestent de manière non violente contre la « casse » de l'enseignement supérieur et de la recherche publique. Cette violence révèle l'incapacité du Gouvernement à répondre aux revendications légitimement exprimées.

Le SNESUP-FSU demande au Gouvernement de mettre fin à cet usage de la force publique et rappelle son attachement au respect des franchises universitaires. Les universités sont des lieux de débat où la violence ne peut être tolérée. Le SNESUP-FSU apporte tout son soutien aux victimes et demande la levée de toutes les poursuites intentées aux étudiant.e.s et personnels interpellé.e.s. ■

Liste - non exhaustive - des sites concernés par des interventions policières violentes :

- Toulouse Le Mirail : 9 mai
- Nancy : 25 avril & 3 mai
- Lyon-II : 13 avril
- Nanterre : 10 avril
- Lille : 9 avril
- Tolbiac (Paris-I) : 20 avril
- Nantes : 4 avril
- Paul-Valéry (Montpellier) : 23 mars
- Grenoble-Alpes : 22 mars, 23 avril & 7 mai
- Strasbourg : 22 mars & 4 avril
- Dijon : 16 mars
- La Victoire (Bordeaux) : 7 mars

Suivez-nous !



[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU/](https://www.facebook.com/SNESUPFSU/)



[HTTPS://TWITTER.COM/SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)